

CABINET FINATEU

**Fabienne Finateu**



# TARIFAIRE DES PRESTATIONS 2019

**Fabienne FINATEU**  
**Avocat**

49 Grande rue Saint Michel

31400 TOULOUSE

06.79.25.44.12

[finateu.avocat@orange.fr](mailto:finateu.avocat@orange.fr)

## SOMMAIRE

LA CONVENTION D'HONORAIRE : UNE OBLIGATION LÉGALE .....	3
CONSULTATIONS .....	4
POSTULATIONS .....	5
TRANSACTIONS.....	6
PROCÉDURE TRIBUNAL D'INSTANCE .....	7
PROCÉDURE TRIBUNAL DE COMMERCE.....	8
PROCÉDURE RÉFÉRÉ EXPERTISE ET/OU PROVISION .....	9
PROCÉDURE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE.....	10
PROCÉDURE COUR D'APPEL .....	11
PRESTATIONS JURIDIQUES.....	12
VOIES D'EXÉCUTION, SAISIES ET ADJUDICATIONS.....	13
HONORAIRE DE RÉSULTAT.....	14

## LA CONVENTION D'HONORAIRE : UNE OBLIGATION LÉGALE

L'obligation de convention d'honoraires pour les avocats est effective depuis l'entrée en vigueur de la loi Macron — ou loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques — du 6 août 2015.

Aucune consultation ni renseignement d'ordre juridique ne sont donnés par téléphone ou courrier électronique.

En sa qualité de membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale, le Cabinet accepte les règlements en espèces dans la limite légale de **1.000 €**, ainsi que par virement, carte bancaire et chèque libellé à son nom.

## CONSULTATIONS

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

### CONSULTATIONS DES PARTICULIERS

---

Consultation .....	<b>96 € TTC</b>
Consultation suivie d'une mise en demeure (sans étude de dossier) .....	<b>276 € TTC</b>
Consultation suivie d'une mise en demeure avec étude de dossier .....	<b>756 € TTC</b>

### CONSULTATIONS DES PROFESSIONNELS

---

Consultation .....	<b>120 € TTC</b>
Consultation suivie d'une mise en demeure (sans étude de dossier) .....	<b>348 € TTC</b>
Consultation suivie d'une mise en demeure avec étude de dossier .....	<b>876 € TTC</b>

## POSTULATIONS

Référés ..... 360 € TTC

Tribunal de grande Instance

- Affaires courantes ..... 600 € TTC
- Affaires en droit Immobilier..... 800 € TTC

Cour d'appel

- Affaires courantes..... 1.000 € TTC
- Affaires en droit Immobilier..... 1.200 € TTC

Tribunal d'instance..... 360 € TTC

Tribunal de commerce ..... 360 € TTC

Les honoraires de postulations sont payables à l'ouverture du dossier

## TRANSACTIONS

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

### REDACTION DE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

---

Avant toute procédure..... 1.200 € TTC

En cours de procédure ..... 800 € TTC

## PROCÉDURE TRIBUNAL D'INSTANCE

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

Rédaction assignation ou conclusions en défense.....	1.200 € TTC
Rédaction requête assignation à jour fixe.....	1.400 € TTC
Conclusion au fond.....	400 € TTC
Plaidoirie au fond .....	200 € TTC

NOTA :

Les frais d'huissier viennent en supplément et sont à la charge exclusive du Client.

## PROCÉDURE TRIBUNAL DE COMMERCE

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

Rédaction assignation ou conclusions en défense .....	1.200 € TTC
Rédaction requête assignation à jour fixe .....	1.400 € TTC
Conclusion au fond.....	400 € TTC
Plaidoirie au fond .....	200 € TTC

NOTA :

Les frais d'huissier viennent en supplément et sont à la charge exclusive du Client.



## PROCÉDURE RÉFÉRÉ EXPERTISE ET/OU PROVISION

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

Procédure en référé expertise .....	1.200 € TTC
Procédure en référé expertise et provision .....	1.440 € TTC
Assistance à réunion d'expertise judiciaire .....	360 € TTC
Dire à Expert.....	480 € TTC

*En cas de recours à un Expert amiable, avant tout procès, l'assistance à expertise amiable est facturée 720 € TTC.*

NOTA :

Les frais d'huissier et de consignation pour l'expert judiciaire viennent en supplément et sont à la charge exclusive du Client.

## PROCÉDURE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

Rédaction assignation .....	1.800 € TTC
Rédaction requête assignation à jour fixe.....	2.200 € TTC
Conclusion au fond.....	960 € TTC
Conclusion procédure incident .....	720 € TTC
Plaidoirie au fond .....	480 € TTC
Plaidoirie procédure incident.....	240 € TTC

NOTA :

Les frais d'huissier viennent en supplément et sont à la charge exclusive du Client.

## PROCÉDURE COUR D'APPEL

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

1 <sup>er</sup> Conclusions appelant ou intimé.....	1.800 € TTC
Conclusion au fond.....	1.200 € TTC
Conclusion procédure incident.....	1.000 € TTC
Plaidoirie au fond.....	480 € TTC
Plaidoirie procédure incident.....	240 € TTC

NOTA :

Un timbre fiscal de **225 €** par personne représentée est obligatoire devant la Cour d'appel et à la charge exclusive du client.

## PRESTATIONS JURIDIQUES

Rédaction d'un bail d'habitation ..... **5%** du loyer annuel

Rédaction d'un bail professionnel..... **7%** du loyer annuel

Rédaction d'un bail commercial..... **7%** du loyer annuel

## VOIES D'EXÉCUTION, SAISIES ET ADJUDICATIONS

*Hors frais de déplacement et honoraire de résultat*

### PROCÉDURES JUGE DE L'EXÉCUTION (JEX) DIVERSES

---

Procédure en matière de demande de délais de paiement  
(JEX suite à commandement de payer sous peine de saisie) ..... 600 € TTC

Procédure en matière de demande de sursis à expulsion  
(JEX)..... 360 € TTC

Procédure en matière de saisie-vente ..... 1.200 € TTC

Procédure en matière de saisie-attribution ..... 1.200 € TTC

Procédure de saisie des rémunérations..... 1.200 € TTC

Procédure en matière de saisie-conservatoire ..... 1.200 € TTC

### AUDIENCE ADJUDICATION

---

Audience adjudication..... 200 € TTC

Diligences postérieures à l'adjudication..... 1.200 € TTC

**Barème légal émoluments** soumis à la TVA répartis entre l'avocat poursuivant (3/4) et l'avocat adjudicataire (1/4) :

De 0 à 6.500 € ..... 8% HT

De 6.500 à 17.000 € ..... 3,3 % HT

De 17.000 à 30.000 € ..... 2,2% HT

Au-dessus de 30.000 € ..... 1,65% HT

## HONORAIRE DE RÉSULTAT

En complément des honoraires forfaitaires précités, un honoraire de résultat sera dû à l'issue de la procédure.

En établissant un honoraire de résultat, le Cabinet est associé au succès des dossiers dont il a la charge et sa rémunération est ainsi étroitement lié aux services et à la satisfaction effectivement procurée à la clientèle.

L'honoraire de résultat est de **10% TTC** du montant :

- Soit des condamnations judiciaires qui seront prononcées à l'encontre de la partie adverse ou du montant total des sommes obtenues pour le compte du client en vertu d'une transaction ou de tout autre accord amiable ;
- Soit du montant total de la réduction des sommes réclamées au client par la partie adverse résultant soit de la condamnation judiciaire, soit d'un désistement d'instance et d'action, soit d'une transaction ou de tout autre accord amiable.